



**PERMANENCES**

JUILLET	AOUT
Lundi 03 Pharmacie CAMPAN	Lundi 07 Pharmacie des Remparts
Lundi 10 Pharmacie MARTINEAU FABRE -Villemeux S/ Eure	Lundi 14 Pharmacie CAMPAN
Lundi 17 Pharmacie des REMPARTS	Lundi 21 Pharmacie MARTINEAU- FABRE -Villemeux S/ Eure
Lundi 24 Pharmacie CAMPAN	Lundi 28 Pharmacie des Remparts
Lundi 31 Pharmacie MARTINEAU FABRE -Villemeux S/ Eure	

Pour les Médecins de garde appeler le 15

**PLAN NATIONAL CANICULE**

**Il y a toujours autour de nous une personne âgée, isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur \*:**

**Relayez ce message autour de vous !**

Durant l'été un élu de la municipalité assurera une permanence.  
N'hésitez pas à contacter la mairie en cas de besoin  
Mairie : 02.37.51.42.88

Le « Plan National Canicule » prévoit l'ouverture d'un registre d'inscription des personnes les plus fragiles  
Il permet de recenser les coordonnées des personnes à risques, et de celles à prévenir en cas de nécessité

**Ces renseignements doivent être communiqués à la Mairie**

La plate forme téléphonique nationale  
« Canicule Info Service »

Délivre également des messages d'information et de prévention.  
Elle peut être contactée au 0821 22 33 00 (0.12€ / mn)

\* voir le guide « Canicule » : Symptômes et Recommandations

**Les animaux dangereux ou gênants**

Les animaux peuvent être à l'origine de toutes sortes de gênes ou d'accidents. La loi protège les droits des tiers en rendant le propriétaire responsable (propriétaire ou personne momentanément chargée de sa garde). **En tout temps, un animal doit être surveillé ou placé dans un endroit bien clos ou attaché.**

Notre conseil :

si vous êtes propriétaire d'un animal, souscrivez une assurance.

Rappel :

la vaccination contre la rage est obligatoire (c'est une maladie mortelle tant pour l'animal que pour l'homme).

**Les animaux bruyants**

Les aboiements excessifs d'un chien peuvent être considérés comme des troubles de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.

Pour les faire cesser, demandez au propriétaire d'y mettre un terme. En cas d'échec, adressez-vous à la mairie, ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile.

**Les animaux errants**

Aucun animal ne doit divaguer. Sur la voie publique, un animal doit être tenu en laisse ; ceux potentiellement dangereux doivent être muselés.

Si vous êtes incommodé par un animal qui divague, demandez à son propriétaire de mettre fin à cette situation. En cas de refus ou en son absence, appelez la gendarmerie ou les pompiers. Une équipe cynophile sera dépêchée qui capturera l'animal et le placera en fourrière. Si un animal errant vous occasionne des dégâts matériels, son propriétaire en est responsable.

**Les animaux mordeurs ou griffeurs**

Ne vous exposez pas aux morsures d'un chien :

- Ne vous enfuyez pas en courant devant un chien,
- Ne dérangez jamais un chien qui dort ou qui mange,
- Ne caressez pas un chien inconnu, même tenu en laisse par son maître.

Habituez vos enfants à ce comportement de réserve vis-à-vis des animaux. Si vous avez été mordu ou griffé par un animal : consultez d'urgence un médecin, même si vous connaissez l'animal.

Signalez les faits à la brigade de gendarmerie. La mairie sera avisée et l'animal sera placé sous surveillance vétérinaire.

## LES CHIENS DANGEREUX

La loi classe certaines races dans la catégorie des chiens dangereux

### Réglementation sur les chiens dangereux

La loi classe les chiens susceptibles d'être dangereux en deux catégories

- **1<sup>ère</sup> catégorie** qui regroupe les chiens d'attaque dont le maître ne peut retracer l'origine par un document, par exemple, Pitbulls, chiens assimilables aux chiens de race Mastiff et chiens d'apparence Tosa-Inu.
- **2<sup>ème</sup> catégorie** qui regroupe les chiens de garde ou de défense inscrits au LOF (Livre des Origines Françaises), par exemple American Staffordshire Terrier. Leur maître dispose de documents délivrés par la Société Centrale Canine (certificat de naissance et pedigree) attestant de l'origine du chien. Les Rottweiler et chiens d'apparence Rottweiler appartiennent à cette catégorie même sans inscription au LOF.

#### **Pour la 1<sup>ère</sup> catégorie, la réglementation prévoit :**

- Des interdictions : acquisition ; cession (gratuite ou onéreuse) ; importation ; introduction sur le territoire français ; accès aux transports en commun, aux lieux publics, aux locaux ouverts au public ; stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs.
- Des obligations : circulation des chiens muselés et tenus en laisse ; stérilisation ; déclaration en mairie ; vaccination contre la rage ; assurance responsabilité civile.

#### **Pour la 2<sup>ème</sup> catégorie, la réglementation prévoit :**

- Des interdictions : stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs.
- Des obligations : déclaration en mairie et production des certificats de vaccination et d'une assurance responsabilité civile ; circulation des chiens muselés et tenus en laisse.

#### **Pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories, ne peuvent détenir ces chiens :**

- Les personnes de moins de 18 ans.
- Les personnes majeures sous tutelle.
- Les personnes ayant été condamnées pour crime ou violence.
- Les personnes auxquelles le maire a déjà retiré la garde d'un chien parce qu'il représentait un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.



Rottweiler  
2<sup>ème</sup> catégorie



Pit-bull  
1<sup>ère</sup> catégorie



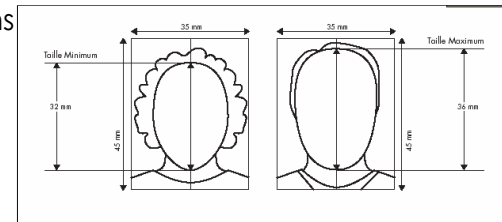
Boer Bull  
1<sup>ère</sup> catégorie



Tosa-Inu  
1<sup>ère</sup> catégorie

Règles à respecter lors de la réalisation des photos d'Identité

- Visage de face, dégagé sans mèches devant les yeux
- Expression neutre
- Bouche fermée
- Yeux normalement ouverts, clairement visibles et fixant l'objectif
- Lunettes de verre blanc, montures laissant apparaître les yeux



### **DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE PERSONNE MINEURE**

#### **AUX PIÈCES CONCERNANT UNE PERSONNE MAJEURE, IL Y A LIEU DE RAJOUTER:**

- **Des timbres fiscaux pour un montant de 30€ (au lieu de 60€)**
- **Une pièce d'Identité du représentant légal**
- **Selon les cas, le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice parental, le jugement de tutelle l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.**

Le passeport d'une personne mineure est remis en présence de son représentant légal.

A partir de 13 ans le passeport doit être signé par son titulaire.

**La durée de validité du passeport électronique est de cinq ans pour une personne mineure.**

### **Le saviez-vous?**



#### **LE RECENSEMENT MILITAIRE**

Nous vous rappelons que **tous les jeunes âgés de 16 ans, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la Mairie du lieu de domicile**, dans un délai de 3 mois après leur seizième anniversaire.

L'attestation de recensement militaire est un document important qui leur sera demandé pour passer divers concours ( baccalauréat, examen de permis de conduire, etc.)

## « LE MEMO »

### Qui ? Quoi ? Comment ?

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006, un nouveau passeport est mis en place :  
LE PASSEPORT ÉLECTRONIQUE

Celui-ci permet de se rendre à l'étranger, notamment aux U.S.A., sans visa. Le délai d'obtention peut aller de 4 à 6 semaines et **aucune délivrance en urgence** ne peut être effectuée.

Le passeport est désormais un titre individuel, les enfants ne peuvent donc plus figurer sur celui des parents. Toutefois les passeports à lecture optique délivrés jusqu'à présent restent valables jusqu'à leur péremption, ainsi que les inscriptions d'enfant(s) qui y figurent.

#### DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE PERSONNE MAJEURE OU ÉMANCIPÉE

- **Une copie intégrale de l'acte de naissance** (sur demande à la Mairie de naissance, par courrier, mail, voir site Internet des Mairies) - Attention: le livret de famille n'est pas accepté pour justifier de l'état civil du demandeur.
- **Deux photographies** d'identité récentes en couleur de format 3.5cm X 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face et tête nue, sur fond clair, neutre, uni.
- La preuve de la nationalité française (document original)
- **Un justificatif - original - de domicile**, au nom et prénoms du demandeur, Si celui-ci ne dispose pas de domicile personnel il doit s'adresser à sa Mairie ou à la Préfecture
- Des timbres fiscaux pour un montant de 60 €
- Un document officiel avec photo permettant de justifier de l'identité du demandeur: carte nationale d'Identité, carte d'Identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de chasse, permis de conduire, etc.
- Le formulaire de demande rempli et signé
- **Lors de la remise du nouveau passeport l'ancien doit être restitué, sauf s'il comporte un ou des visas toujours valides.**



## Sécurité routière

### TOUS CONCERNES !!

**Un contexte préoccupant :**

**Des statistiques très éloquentes :**

L'analyse statistique sur 4 ans fait apparaître les éléments suivants :  
**44 % des conducteurs** de 2 roues de moins de 50 cm<sup>3</sup> **sont des jeunes de moins de 18 ans**. Mais ils sont impliqués dans **60 % des accidents**.

Si on étend cette catégorie aux **moins de 24 ans, ils représentent alors 73 % des conducteurs et le taux d'implication dans les accidents s'élève à 93 %**.

D'autre part, en cyclomoteur, les 14/17 ans ont **un risque 8 fois supérieur à celui encouru avec une voiture**.

Un sondage effectué sur 300 jeunes révèle que seuls 2 % d'entre eux respectent la limitation à 45 km/h.

En 2004, les deux roues motorisés représentaient 1 % du trafic mais 15,6 % des tués.

Malgré une communication difficile vers un public spécifique en quête de sensations fortes, de sports extrêmes, de transgression d'interdits, la mobilisation de tous les acteurs doit avoir pour objectif d'éviter que :

#### LE FAIRE CE QUE JE VEUX, DEVIENNE UN FAIRE N'IMPORTE QUOI.

**Rappelons que l'adaptation d'un kit de débridage ou la modification de certains équipements en vue d'augmenter la vitesse peuvent avoir une incidence sur le contrat d'assurance, car en cas d'accident, l'assureur n'est pas tenu de garantir le risque ...**

#### UNE VIE PEUT BASCULER ...



« LE FORUM »

« Événements »



**NOGENT-LE-ROI  
VACHERESSES-LES-BASSES  
13 et 14 JUILLET 2006**



**13 juillet 2006 :**

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'amicale des sapeurs pompiers organise au Centre de Secours de Nogent-le-Roi

**« LE BAL des POMPIERS »**

Dés 19h30, possibilité de restauration sur place (saucisses- frites - boissons).  
Clôture du bal à 2h00 du matin.

Accès et stationnement s'effectueront dans la zone industrielle

**14 juillet 2006**

De 10 h 00 à 12 h 00 devant le Manoir de Vacheresses-les-Basses

**LES SAPEURS POMPIERS INTERVIENNENT**

Les sapeurs pompiers vous présenteront les véhicules et matériels d'interventions au centre de la commune.

Des manœuvres d'incendie seront réalisées et commentées par les représentants des sapeurs-pompiers. Vous pourrez poser vos questions à l'issue de la présentation. Un vin d'honneur offert par la commune clôturera cette présentation.

**ATTENTION !**

L'accès au parking devant le Manoir sera interdit aux véhicules et les rues de la Mairie et du Manoir seront interdites à la circulation. Le stationnement se fera dans la Grande rue.

**LE GUIDE : AOUT 2006**

« D'ICI OU D'AILLEURS »  
Programme de vacances



Nos amis arrivent d'Heddesheim !



Une semaine de fête pour 64 jeunes: 34 allemands et 30 français  
Du 21 au 28 août

Encadrés par 8 accompagnateurs, ce groupe de jeunes allemands accueillis par les jeunes de 8 communes du Canton vont pouvoir partager de multiples activités et réjouissances, imaginez !

**Mardi 22 août** **Journée équestre** De 9h à 17h

Animation équestre,  
gymnastique,  
tournoi de ping-pong

**Mercredi 22 août** **Journée Parisienne** De 8h à 22h

France Miniature,  
Musée Grévin,  
Tour Eiffel, Croisière sur la Seine

**Jeudi 24 août** **Journée Normande** De 8h à 18.30h

Chocolatrium de Damville,,  
« Chemin de fer de la Vallée de l'Eure »

**Vendredi 25 août** **Journée Chartraine** De 9h à 18h

Shopping,  
Parc de la petite Venise  
Bowling

**Samedi 26 août** **Journée Nogentaise** De 9h à 23h

Activités sportives au Château  
Visite du Centre de Secours, démonstrations  
Soirée musicale

**Dimanche 27 août** **Journée libre dans les familles d'accueil**

**Lundi 22 août** **AUF WIEDERSEHEN!**  
Et à l'année prochaine en Allemagne

**PROGRAMME ADOS**  
( tous les jeunes à partir de la 6<sup>ème</sup>)  
Thème : la bonne humeur



DU 3 AU 7 JUILLET

Différents stages sont au programme dont la voile, la sculpture, et le théâtre (improvisation) ainsi qu'un atelier robotique.  
Sont aussi prévues une journée à la mer et une sortie quads et enfin une soirée barbecue

DU 10 AU 13 JUILLET

Sont proposés durant cette période : un mini camp équitation de 4 jours, un stage d'improvisation théâtrale ou du Laser - Quest ainsi qu'une journée Accro - branches

DU 17 AU 21 JUILLET

Poursuite du stage théâtre avec une soirée spéciale « improvisation », Karting, randonnée canoë ou mini camp voile 5js

DU 24 AU 28 JUILLET

Ateliers fusées à eau et micro fusées, stage Hip-Hop, sorties au Parc Astérix et au bowling - soirée finale : surprise!

Sans oublier les autres activités sportives et manuelles selon le choix et envies des participants

CONTACT - **P.R.I.J** :Fanny au 06.24.61.16.22

### LE GUIDE : AOUT 2006



### PROGRAMME DES CENTRES DE LOISIRS

DU 31 JUILLET AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

### CENTRE D'ANIMATION DE NOGENT-LE-ROI Pour les enfants de 3 à 12 ans

Thème: l'île fantastique

Activités: Manuelles, grands jeux, piscine, pique-nique et chants

Mini camps 6/12ans :Poney club Néron, Bois d'O et Mare sucrée

Responsables: M. Sauvestre et Mme Richer-Jouvelin

Tel: 02.37.51.31.69

**NOGENT-LE-ROI**  
**14 JUILLET 2006**



**Manifestations du soir**

**19 h 00 Faubourg Valmorin**

Repas aux services techniques au prix de 7,30 € par personne, avec 2 heures de spectacle.  
Dans la pure tradition des cabarets parisiens retrouvez la troupe artistique dans :

### FOLIE CARNAVAL

A l'entracte, un magicien viendra vous divertir

**22 h 30** retraite aux flambeaux du Faubourg Valmorin jusqu'au château de Nogent-le-Roi pour le feu d'artifice.



**23 h 00 Château de Nogent-le-Roi**  
**Grand feu d'artifice**

**23 h 30 Faubourg Valmorin**

Bal populaire aux services techniques jusqu'à 2 h 00 du matin

**Animé par Alain LABAT**

Les tickets du repas sont à retirer en Mairie de Nogent-le-Roi au prix de 7,30 euros

ATTENTION!

la Mairie est fermée le samedi durant les mois de juillet et août.

Les personnes habitants Nogent-le-Roi, Vaubrun ou Vacheresses-les-Basses âgées de 60 ans et plus, peuvent retirer leur ticket en Mairie de Nogent pendant les heures d'ouvertures.

Pétards Interdit

La Commission des Fêtes



## « Les Annonces »

Vous souhaitez préparer , annoncer une manifestation ?  
Cet espace vous est réservé ! - Envoyez votre article à :  
« Commission Communication » « Rédaction : Info Nogent »  
Avant le 1<sup>er</sup> dimanche des mois pairs



La mission locale est au service des jeunes  
de 16 à 25 ans

Vous n'êtes plus scolarisé(e) , elle vous aide, vous  
conseille, vous guide et vous informe :

- aide au choix d'un secteur d'activité ou d'un métier
- Aide dans les démarches de recherche d'emploi
- Guide et mise en relation avec les employeurs.

*Pour nous rencontrer, téléphoner au 02.37.38.57.67*



Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, l'équipe phare de la  
section Foot évolue au plus haut niveau départemental.  
Les jeunes évolueront dès la rentrée en championnat  
régional . Si vous avez un peu de temps disponible, la section Foot-  
ball recherche des bénévoles pour accompagner son dévelop-  
pement (suivre les jeunes, les seniors, tenir la billetterie ou la bu-  
vette de temps en temps, contactez P. Troysi : 06.80.20.44.42



### **AVEZ-VOUS VOTRE CARTE AMBASSADEUR?!**



Cette carte est strictement réservée aux habitants et résidents  
secondaires d'Eure & Loir, elle est gratuite, nominative et valable 2 ans

Son principe est simple:

elle offre à son détenteur un accès gratuit et illimité à plus d'une tren-  
taine de sites affiliés à la seule condition d'être accompagné d'au moins  
un adulte payant.

#### **Pour l'obtenir**

Adressez-vous au Syndicat d'Initiative

1, rue Porte Chartraine - Nogent-le-Roi (près de la Mairie)

Le mercredi de 14h à 16h - Le samedi de 10h à 12h

## LE GUIDE : JUILLET 2006

### PROGRAMME DES CENTRES DE LOISIRS DU 5 AU 28 JUILLET

#### **CENTRE D'ANIMATION DE NOGENT-LE-ROI Pour les enfants de 3 à 6 ans (scolarisés) Thème: autour de l'Afrique**

Activités: Manuelles, jeux extérieurs, piscine  
Sorties: Parc des Félines d'Auneau, poney,...  
Mini camps: Bois d'O et Ferme dans le Vent  
Responsables: M. Sauvestre et Mme Richer-Jouvelin  
Tel: 02.37.51.31.69

#### **CHÂTEAU DE NOGENT DE NOGENT-LE-ROI Pour les enfants de 6 à 12 ans - « La Ruche » Centre de Loisirs géré par l'association « Familles rurales »**

#### **CENTRE DE LOISIRS « LE SOLEIL » CHAUDON Pour les enfants de 3 à 6 ans (scolarisés) Thème : autour de la Nature**

Activités: Manuelles et sportives, grands jeux  
Sorties: Pêche, piscine, ferme pédagogique,  
accro- branches  
Mini camp 6-7 ans - Mare Sucrée: poney, Fontaine Simon,  
Fabrication de confitures  
Mini camps 7-12 ans - Mare Sucrée: Quad, VTT, base aquatique,  
barbecue  
Responsable: Mme Guffroy - Tel: 02.37.82..40.78

#### **CENTRE DE LOISIRS « PETITBONUM » FAVEROLLES Pour les enfants de 3 à 12 ans Thème: autour du « Far - West », des jeux d'adresse et des trésors de la Communauté de Communes**

Activités: Manuelles et sportives, chasse au trésor,  
Baignades, balades à vélo  
Nuitées: au centre pour tous  
Mini camps 7 ans et + : poney, tir à l'arc, base de Loisirs  
de Buthiers  
Responsable: Melle Cariou - Tel: 02.37.38.29.36



### Alain et Hervé

Animeront les programmes de natation de juillet et vous proposent de venir profiter pleinement des plaisirs de la piscine totalement rénovée et réhabilitée.

#### APPRENTISSAGE DE LA NATATION

Les cours d'apprentissage sont destinés aux enfants de 6 ans et plus (CP effectué) voulant apprendre à nager.

L'apprentissage se fait par groupe de 2 ou 3 enfants lors de séances de 25' environ.

Les cours se déroulent pendant les heures de fermeture de la piscine : 9h - 10h ; 11.45h - 12.45h ; 13.30h - 14h ; 18.15h - 20.15h.

L'apprentissage s'échelonne sur 12 séances, soit un total de 100€.

#### PERFECTIONNEMENT

Ces stages sont destinés aux enfants pouvant nager 12.50 m, dans le grand bain, sans ceinture.

Ces stages sont dédiés:

- ✓ à l'apprentissage et au perfectionnement des 4 nages : papillon, dos, crawl, brasse
- ✓ Au travail de la respiration et de la propulsion
- ✓ À l'initiation au sauvetage
- ✓ À l'apnée et au plongeon

Deux stages sont proposés au cours du mois :

1<sup>er</sup> stage - du lundi 3 juillet au samedi 8 juillet de 9h à 10h

2<sup>ème</sup> stage - du lundi 17 juillet au samedi 22 juillet de 9h à 10h

Ces stages se déroulent sur 5 séances ( mardi exclu) d'une heure, soit un total de 45€ par stage.

#### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Le vendredi 30 juin de 17h à 19h - Le samedi 1<sup>er</sup> juillet de 9h à 10h  
Piscine de Nogent-le-Roi



## PAYS CHARTRAIN

### Dans le cadre des dispositions de l'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce)

Le Pays Chartrain soutient l'activité des Artisans et Commerçants d'Eure & Loir par l'attribution d'aides aux projets de création, modernisation, développement ou reprises.

Sont prioritairement concernées les services de proximité à la population:

- ⇒ Artisanat de production (électricien, maçon,...)
- ⇒ Commerces de 1<sup>ère</sup> nécessité (boulangers, charcutier, ..)
- ⇒ Entreprises créatrices d'emploi à terme

Différents types de travaux sont subventionnables:

- ⇒ Aménagements immobiliers
  - mises aux normes de sécurité, d'hygiène,d'environnement)
  - Création et extension de local professionnel
  - Agencement (sauf mobilier)
  - Dissociation des accès privés- professionnels
- ⇒ Devantures rénovations et extensions, antivol, etc..
- ⇒ Matériel
- ⇒ Véhicules de tournées

Conditions préalables à l'élaboration d'une demande:

- ⇒ Être dans le périmètre du Pays Chartrain
- ⇒ Être à jour des obligations fiscales et sociales
- ⇒ Réaliser un chiffre d'affaire n'excédant pas 800 000€ HT

#### QUI CONTACTER ?

Pour retirer le dossier ou obtenir des informations complémentaires

#### PAYS CHARTRAIN—SIPAC

Christian Berger - 2, rue de la Mairie - 28300 Oisème  
Tel: 02.37.31.95.10 - Fax: 02.37.31.95.11 - sipac2@wanadoo.fr